

MODIFICATION DE LA SITUATION PERSONNELLE DU DIRIGEANT (Représentant légal, représentant permanent, etc.)

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M3 ou M3 SARL : en 2 exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

➤ **Lorsque la formalité concerne une personne physique**

- Modification du nom de naissance, nom d'usage ou du prénom

Français (résidant en France ou non)

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport ou du livret de famille.

Ressortissants de l'EEE et de la Suisse (quel que soit le domicile) :

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité mentionnant le nouveau nom et/ou prénom + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

Etrangers (hors EEE et Suisse) résidant en France

- copie du titre de séjour en cours de validité et à jour du nom et/ou du prénom.

Etrangers (hors EEE et Suisse) non résidant en France

- copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité, mentionnant le nouveau nom et/ou prénom + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

- **Acquisition de la nationalité française**

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité
- **ou** copie du décret de naturalisation ou copie du journal officiel ayant publié le décret de naturalisation.

- **Changement de domicile personnel**

Français (résidant en France ou non)

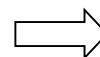
Ressortissants de l'EEE et de la Suisse (quel que soit le domicile)

Etrangers (hors EEE et Suisse) non résidant en France

- Aucune pièce demandée, sauf si décision de la mairie : copie du certificat de la mairie.

Etrangers (hors EEE et Suisse) résidant en France

- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse, sinon fournir un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone fixe, quittance de loyer ou, si le représentant est hébergé, une attestation d'hébergement à remplir par la personne qui héberge, et copie du justificatif de son domicile).



- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à la modification de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

- **Lorsque la formalité concerne une personne morale dirigeante**

 - Modification de la dénomination, de la forme juridique, de l'adresse du siège

- ✓ un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés en original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.

- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Coût de la Formalité

Frais greffe :

- si la formalité concerne le nom/prénom, la dénomination ou la forme juridique : 181.04 euros
- Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence** : 65,04 euros

- si la formalité concerne la nationalité : 65.04 euros

- si la formalité concerne l'adresse (domicile ou siège) : 65.04 euros
- Suite à décision de mairie : gratuit

par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE-CCI LYON METROPOLE
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Informations

- Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à la modification de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).